

La sécurité sociale : menaces & perspectives

Vanessa Amboldi ■ Mars 2025

Les menaces qui planent sur la Sécurité sociale font partie d'un ensemble d'attaques émanant du gouvernement Arizona qui, rappelons-le, s'est constitué après 236 jours de négociation et est composé de la N-VA, Vooruit, du CD&V (côté flamand) et du MR et des Engagés (côté francophone).

En effet, l'effort budgétaire voulu par l'Arizona est de 23 milliards€ sur les 5 années de la législature (en comptant sur un effet retour – supposé – de 7,9 milliards).

Et depuis l'accord gouvernemental, le contexte international est de plus en plus préoccupant : conflits en Ukraine, en Palestine, au Sud-Kivu, notamment. De nombreux pays sont aujourd'hui aux mains de leaders autoritaires, libertaires et brutaux (Trump en tête). Dès lors, la Belgique souhaite augmenter le budget de la défense d'environ 17 milliards € sur l'ensemble de la législature (et déjà 4mia en 2025). Un montant qu'il faudra trouver et il est à craindre que ces milliards d'euros seront trouvés dans des réductions massives de dépenses au détriment des plus fragiles au sein de notre société... Et de la Sécurité sociale...

La déclaration de politique fédérale Arizona met en avant une série de mesures qui auront un impact important sur le monde du travail laissant craindre une forme de régression sociale :

- La généralisation des heures supplémentaires jusqu'à 360h (fin des 38h/semaine)
- La possibilité de contrats inférieurs à 1/3 temps
- Le travail de nuit à partir de minuit et plus de 20h
- La fin de l'interdiction du travail du dimanche
- L'élargissement des flexijobs à tous les secteurs (jusqu'à 18.000€ défiscalisés par an)
- L'extinction progressive des RCC (ex-prépenions)
- Le travail étudiant jusqu'à 650h/an et à partir de 15 ans
- Les attaques sur les droits syndicaux

Et la liste est encore longue...

Les pensionnés et pensionnés seront également touchés avec le durcissement de l'accès à la pension anticipée ; l'instauration d'un malus pension ; la suppression de la pension de survie ou encore la réduction de la liaison au bien-être.

Les malades de longue durée seront également soumis à des mesures restrictives : sanctions et la responsabilisation des malades de longue durée ; obligation pour les médecins de fournir des certificats d'aptitude ; activation plus stricte des malades de longue durée.

Les privé-es d'emploi sont aussi dans le viseur Arizona avec la limitation dans le temps des allocations de chômage à 1 an (deux ans maximum) mais aussi une dégressivité accrue ; le gel de l'indexation des allocations de chômage ou encore la réduction du stage d'insertion

Sans oublier les femmes qui seront plus durement impactées par les différentes mesures...

Et les personnes migrantes qui seront la cible de répressions encore plus dures en regard des projets en matière de politique d'accueil...

Rigueur, responsabilisation, efficience... sont les mots qui sont utilisés abondamment... Et l'austérité, si elle n'est pas nommée, donnera très probablement le « LA » tout au long de cette législature.

On peut craindre que le gouvernement Arizona, s'il concrétise toutes ses mesures, mette en place la plus grande régression sociale depuis 80 ans.

Face à ce contexte, quelles sont les menaces qui pèsent sur la Sécurité sociale ? Et quelles sont les perspectives à opposer pour nous permettre de préserver la Sécurité sociale ou de la renforcer ?

La source de financement de la sécurité sociale

Un premier point important à souligner est la source de financement de la sécurité sociale.

En 2023 :

- La Sécurité sociale est financée à hauteur de 68% par les cotisations des travailleuses et travailleurs salariés et cela comprend la part personnelle et patronale. C'est dans la plupart des cas une part fixe du salaire.
- L'Etat finance la Sécurité sociale à hauteur de 9% au travers de l'impôt général. Ce montant est fixé par la loi pour la gestion globale de la sécurité sociale.
- Enfin, le financement alternatif, c'est-à-dire des parties pré-affectées de certains impôts indirects (TVA, accises sur le tabac, sur l'alcool...) représentent 22%.

Quelles sont les menaces sur le financement de la Sécurité sociale ?

- Il faut d'abord remonter au gouvernement Michel de 2014 et au *tax-shift* qui a réduit les cotisations patronales à 25% pour « booster la compétitivité » des entreprises. Dans le secteur privé ordinaire, les cotisations patronales de base sont passées de 32,4 % à 25 %.
- Il est à noter que les réductions de cotisations patronales au profit des entreprises sont en constante augmentation depuis les années 90.
- Les avantages extralégaux et les rémunérations alternatives comme les voitures de société ou les écochèques, qui ne contribuent pas à la sécurité sociale sont en hausse.
- Il n'y a pas (ou très peu) de cotisations pour les flexi-jobs et les jobs étudiants et pourtant, le gouvernement fédéral prévoit un élargissement des flexi-jobs à tous les secteurs (sauf pour les métiers « protégés » par un accès à la profession): jusqu'à 18.000 € défiscalisés par an (contre 12.000 aujourd'hui). En ce qui concerne les jobs étudiants, l'âge minimal pour travailler serait abaissé à 15 ans (contre 16 aujourd'hui). Les étudiants pourront travailler jusqu'à 650 heures par an (contre 450 aujourd'hui) et gagner jusqu'à 12.000 € (contre 6.000 € actuellement) en continuant à être à charge de leur famille.

Quels sont les effets de ces mesures, particulièrement des cotisations revues à la baisse, sur la sécurité sociale ?

La baisse des cotisations et la hausse du financement alternatif implique un financement inégalitaire de la sécurité sociale, faisant peser davantage la note sur les ménages aux plus faibles revenus. Ce financement alternatif a plus que doublé entre 1995 et aujourd'hui.

Par le passé, la diminution des cotisations sociales était compensée par une hausse du financement alternatif. Celui-ci a été insuffisant lors du *tax-shift* du gouvernement Michel : le déficit a dû être comblé par une dotation à l'équilibre (un mécanisme destiné à couvrir des déficits temporaires limités) créant un déficit structurel au financement de la sécurité sociale.

Un déficit structurel qui rend notre sécurité sociale politiquement vulnérable : son financement est remis en question lorsque le budget du gouvernement est soumis à la pression européenne. En la faisant dépendre du financement de l'Etat, la Sécurité sociale est sur un siège éjectable alors qu'un financement par cotisation garantit une solution pérenne et indépendante.

Quelles solutions et perspectives peut-on proposer pour le financement de la Sécu ? Il s'agirait de :

- Rétablir les cotisations patronales initiales (32,4%)
- Limiter les réductions des cotisations patronales et d'évaluer l'efficacité des dispositifs actuels,
- Instaurer une cotisation sociale généralisée et progressive sur tous les revenus : les revenus du capital doivent également contribuer au financement de la sécurité sociale. Les revenus du travail doivent contribuer de manière progressive : plus on gagne, plus une part importante de nos revenus doit être versée sous forme de cotisations. Cela permet de renforcer le caractère solidaire et l'idée fondatrice du pacte social : à chacun-e selon ses moyens, à chacun-e selon ses besoins.

Enfin, un moratoire sur les nouvelles formes de rémunération alternatives qui cotisent moins à la sécurité sociale pourrait être mis en place.

Un modèle familial et patriarcal à revoir

Ce qui menace également la sécurité sociale réside dans le fait qu'elle est basée sur un modèle familial et patriarcal dépassé qui nécessiterait d'être « rafraîchi ».

En effet, la sécurité sociale repose sur une conception dépassée du ménage : le « chef de ménage », supposé fournir les ressources, a des droits directs. Les « cohabitant-e-s », considéré-e-s comme à sa charge, ont des droits dérivés. Les allocations d'incapacité, d'invalidité, de pension, de chômage des cohabitant-e-s sont réduites par le simple fait de vivre sous le même toit.

L'impact de ce modèle est multiple :

- Il discrimine (même situation financière, même cotisations, droits différents).
- Il appauvrit (allocations sous le seuil de pauvreté).

- Il crée un lien de dépendance entre partenaires (repose sur une solidarité présumée au sein du couple qui n'est pas toujours présente).

Mais, comme le prévoit l'Arizona, une mise à jour du modèle sans contrepartie pour les familles est une fausse bonne idée.

Le gouvernement prévoit en effet de réduire de moitié le quotient conjugal pour les non-retraités d'ici 2029, ce qui correspond à une perte jusqu'à 254 €/mois.

Le quotient conjugal est un dispositif fiscal qui soutient les familles dans la conciliation vie privée-vie professionnelle, mais qui, reconnaissons-le, est daté d'un autre temps. En effet, il octroie au « chef de ménage », des revenus supplémentaires lorsque son-sa cohabitant-e est considéré-e comme à sa charge. Il n'est en rien tenu de les partager. Cet avantage fiscal perpétue donc un modèle familial traditionnel et patriarcal et pousse les couples mariés ou cohabitants légaux dans une situation de dépendance. De plus, ce transfert fiscal fictif ne donne aucun droit dérivé pour le-la partenaire avec des faibles revenus (tel que la pension, par exemple) et aucun avantage pour les familles monoparentales.

Cependant, le supprimer d'un coup, sans contrepartie pour les familles, n'est pas la bonne solution. La suppression devrait être progressive, pour tous les ménages qui en dépendent actuellement et qui n'ont aucun moyen de modifier leur carrière. Un maintien des droits acquis sans limite dans le temps est indispensable pour les pensionné-e-s et les personnes de 45 ans et plus.

Que faire alors pour dépoussiérer le modèle un peu dépassé sur lequel se base la Sécu ?

Il nous semble qu'une réelle individualisation des droits est opportune. Notre système doit correspondre aux modes de vie actuels, garantir une autonomie financière et une égalité de droits pour toutes et tous.

Il est impératif que la suppression du quotient conjugal aille de pair avec la mise en place de mesures permettant une réelle conciliation entre vie de famille et vie professionnelle (pour tous les types de ménages) et la construction de droits sociaux individuels. Cela implique :

- La suppression du statut cohabitant :
- Une imposition individuelle est indispensable pour tendre vers un partage plus égalitaire du travail rémunéré et non rémunéré.
- Enfin, une extension et une meilleure rémunération du congé parental pour les hommes et les femmes, avec maintien des droits à la pension, doit être mise en place pour permettre aux deux sexes de travailler et d'élever leurs enfants sans s'appauvrir.

Le danger de la régionalisation de branches de la Sécu

Si nous voulons une réelle protection publique et fédérale face aux aléas de la vie, une menace à ne pas négliger est la régionalisation de certaines de ses branches.

Pour comprendre la menace que cela constitue, prenons l'exemple des allocations familiales.

Elles ont été régionalisées dans le cadre de la loi spéciale relative à la Sixième Réforme de l'Etat du 6 janvier 2014. Les entités fédérées ont disposé d'un délai jusqu'au 31 décembre 2019 pour rapatrier la gestion administrative et le paiement des allocations familiales.

Un transfert budgétaire allant du fédéral vers les régions a dû être mis en place. Chaque entité reçoit une dotation répartie sur base d'une clé démographique (nombre d'enfants de 0 à 18 ans domiciliés au 1er janvier sur le territoire).

Cette dotation ne colle pas aux dépenses effectives (elle ne prend pas en compte les majorations pour les bas revenus ou la population entre 18 et 25 qui a encore droit à ses allocations). Elle nécessite un ajustement budgétaire annuel régional qui met en danger les allocations.

Il n'est donc pas anodin d'entendre le président du Mouvement réformateur mettre régulièrement en cause le principe fondamental : « un enfant = un droit » en évoquant la possibilité de limiter les allocations familiales au-delà d'un certain nombre d'enfants...

D'autres problèmes liés à la régionalisation peuvent être soulevés comme :

- Les différences de traitements entre entités.
- La rupture de la solidarité interpersonnelle (financement fixe).
- La suppression du lien historique entre statut de travailleur et droit aux allocations.

Penchons-nous un instant sur la limitation à deux ans maximum des allocations de chômage :

Elle est présentée comme la « Réforme la plus communautaire que vous puissiez faire » selon le 1er ministre, Bart De Wever

Cette réforme touchera au moins 124.000 Belges dont 44,5% en Wallonie, 30% en Flandre, 25% à Bruxelles

Avec la limitation, la majorité des personnes exclues risquent de se retrouver sans revenus et de se tourner vers le CPAS.

Une situation qui provoquerait un glissement budgétaire du fédéral vers les communes. Ce qui bafoue le principe de solidarité entre tous les travailleurs... Et implique une charge considérable pour les CPAS (estimée à plus de 217 millions par an)

Il apparaît essentiel de maintenir le caractère fédéral de la sécurité sociale en re-fédéralisation des allocations familiales, en s'opposant à toute attaque contre le caractère fédéral de la sécurité sociale et en maintenant le pot commun, garant de la solidarité interpersonnelle.

Le danger de la privatisation

Selon nous, la plus grande menace due à la politique de l'Arizona est la réduction de la protection et la privatisation de la sécurité sociale.

En effet, la protection qu'offre la Sécu au travers de son caractère solidaire et assurantiel est la cible d'attaques.

Dans le cas de la limitation dans le temps des allocations de chômage, on constate que 68,5% des « chômeurs de longue durée » ont travaillé pendant leur période de chômage mais pendant des périodes plus courtes que les trois mois consécutifs nécessaires pour ne plus être considérés comme chômeurs de longue durée

Ce sont donc majoritairement des travailleur·euse·s précaires, qui ne trouvent pas de contrats fixes, qui seraient exclu·e·s

La limitation dans le temps des allocations de chômage risque de signer la fin de l'assurance chômage : des personnes ayant cotisé, perdent leur droit individuel et automatique, et tombent sous le régime de l'assistance sociale. Ce régime est soumis à une évaluation des ressources. Ce n'est plus un droit individuel, mais un droit du ménage. En vivant en couple, on n'a droit à rien si la ou le partenaire gagne plus de 1.718 € net par mois.

La protection permise par notre sécurité sociale, dans son caractère assurantiel et solidaire, est ici diminuée.

Concomitamment à la réduction de la protection de la Sécu, l'Arizona ouvre largement la voie à la privatisation de la Sécu. Le gouvernement fédéral souhaite notamment renforcer le deuxième pilier de pension pour les salarié·es et les fonctionnaires contractuels. Une contribution patronale d'au moins 3% du salaire sera mise en place.

Les sirènes de l'allocation universelle

Face à la remise en question de l'efficacité et des fondements mêmes de la sécurité sociale, l'idée de l'allocation - ou revenu - universelle revient (à droite comme à gauche)

L'allocation universelle est, selon nous, une fausse bonne idée et remet en question de principe assurantiel de la sécurité sociale qui nous paraît indispensable.

En effet, si on prend l'exemple du chômage :

L'assurance chômage est un droit des travailleuses et travailleurs, indispensable pour assurer les transitions sur le marché du travail et quand il n'y a pas assez d'emplois pour toutes et tous.

L'assurance chômage offre une double protection : une protection individuelle (elle fournit un filet de sécurité en cas de perte ou d'absence d'emploi, le temps de trouver un emploi stable et de qualité) et une protection collective (elle protège le monde du travail contre la baisse des salaires et la précarisation des conditions de travail).

Elle soutient l'activité économique en maintenant le pouvoir d'achat des ménages et donc la consommation intérieure quand l'activité se contracte. Grâce à ça, notre économie a tenu le coup pendant la crise sanitaire.

Et ce n'est pas plus cher. En effet, la politique sociale est moins chère en Belgique que dans les pays voisins (en prenant en compte toutes les dépenses sociales). Le rôle des pouvoirs publics est plus important en Belgique qu'ailleurs (système de solidarité)

En guise de conclusion

Aujourd'hui, les crises et les règles néolibérales ont affaibli la Sécurité sociale.

Tout en la préservant, en la refinançant, voire en la renforçant, la Sécurité sociale pourrait être adaptée aux changements de la société et tenir compte des nouveaux besoins liés au vieillissement de la population, aux enjeux environnementaux, à la digitalisation...

La moderniser est une question de choix politiques : l'affaiblir ou l'adapter aux besoins d'aujourd'hui et de demain en gardant à l'esprit la volonté des ceux qui l'ont créée : un système juste, solidaire et efficace. Une efficacité qui a pu être démontrée lors de la crise Covid.

La Sécurité sociale est le patrimoine de toutes et tous où chacune et chacun contribuent selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Elle constitue un rempart contre les inégalités et la précarisation... à préserver.